



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe PLR, par le député Philippe Nantermod
Objet Placer Monthey sur la ligne CFF du Simplon
Date 13.02.2013
Numéro 5.0003 (anc. 5.235)

La suggestion de nouveau tracé de la ligne CFF proposée par le postulant s'inscrit dans une vision prospective basée sur des perspectives à moyen, voire long terme.

Comme relevé, il convient de s'interroger aujourd'hui et de passer en revue les possibilités de moderniser les infrastructures existantes, afin de répondre aux besoins en matière de mobilité permettant un développement concerté et raisonnable de notre territoire.

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) a déjà donné mandat à un bureau spécialisé pour réaliser une étude sommaire de faisabilité technique quant à cette proposition. Des couloirs envisageables pour tracer un complément d'infrastructure ferroviaire seront analysés. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une réponse plus détaillée au Grand Conseil, au plus tard dans le courant de l'automne 2013.

A noter, pour conclure, que cette démarche prospective se distingue clairement des aménagements planifiés pour améliorer la sécurité et l'exploitation du chemin de fer régional AOMC, lesquels seront réalisés entre 2015 et 2018, afin de résoudre les problèmes posés par la circulation des trains régionaux et du trafic automobile en site partagé le long de la route cantonale entre Collombey et Monthey.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Lieu, date Sion, le 19 août 2013